

# Démocratie et consensus : le cas igbo<sup>1</sup>

Uchenna Osigwe, *Université Laval*

## *1. Introduction*

L'objectif de cet essai est de montrer que la démocratie va de pair avec le consensus et que les principes démocratiques sont moins en danger là où les pratiques consensuelles sont bien développées. En fait, mon article tout entier se veut une réponse à la question : la démocratie est-elle possible et souhaitable pour tous les peuples ? Pour répondre à cette question, je distinguerai deux types de démocratie. D'abord, j'appellerai la première forme de démocratie le « principe démocratique ». Celui-ci est basé sur le respect de chaque être humain, des animaux et de la nature tout entière. Je soutiendrai que cette sorte de pensée politique se retrouve chez les Igbos du Nigeria<sup>2</sup>, comme je vais bientôt l'illustrer. Ensuite, pour les besoins de ma démonstration, j'appellerai « démocratie électorale » le deuxième type de démocratie, basé sur la pluralité des partis politiques et sur une méthode de fonctionnement tenant du suffrage universel. Il est nécessaire de mentionner, d'entrée de jeu, que la première forme de démocratie n'exclut pas d'emblée le suffrage universel.

Je soutiendrai dans cet article que si nous comprenons la démocratie seulement dans le deuxième sens, alors on peut dire que chez les Igbos, la démocratie n'existe pas. Toutefois, je tenterai d'illustrer par une analyse de l'organisation politique des Igbos d'avant le colonialisme, (une organisation qui existe toujours mais d'une façon très diluée), que cette société fut profondément « démocratique », au sens de mon « principe démocratique ». En outre, je soutiendrai que la démocratie électorale ne peut être authentique que si elle est le résultat du principe démocratique.

J'entreprendrai donc ici, au sens nietzschéen, une généalogie de la valeur du consensus. Je postulerais que le consensus est une valeur ultime du politique. Plus précisément, je chercherai à dégager l'origine de la valeur du consensus en prenant comme cadre d'analyse la formation et la fonctionnalité du consensus dans la

tradition igbo. Contrairement au système actuel du multipartisme, le consensus favorise plutôt une politique non partisane. J'argumenterai que si la compréhension du principe démocratique, qui se trouve chez les Igbos et beaucoup d'autres peuples – africains et non africains – est bonne, alors elle ne devrait pas l'être seulement pour l'Afrique, mais également pour l'ensemble des peuples. Ainsi, la conception politique que je défendrai, comme nous le verrons, est à la fois audacieuse, humaniste et démocratique.

## *2. Politique sans parti*

### *2.1. L'ancienne Afrique*

En Afrique traditionnelle, les décisions politiques sont souvent prises par consensus. À ce sujet, on parle de l'agora africaine, où «les vieux se mettent sous les grands arbres et parlent jusqu'à ce qu'ils se mettent d'accord<sup>3</sup>». Selon Busia,

When a council, each member of which was the representative of a lineage, met to discuss matters affecting the whole community, it had always to grapple with the problem of reconciling sectional and common interests. In order to do this, the members had to talk things over; they had to listen to all the different points of view. So strong was the value of solidarity that the chief aim of the council was to reach unanimity, and they talked till this was achieved<sup>4</sup>.

Un consensus ne signifie pas qu'on doit être complètement d'accord sur tous les points. On peut se mettre d'accord pour agir d'une certaine façon sans nécessairement être d'accord au niveau des principes qui guident l'agir. En ce sens, le consensus – qui est axiomatique – n'est pas uniquement un phénomène politique, mais également un élément très important dans (toutes) les relations interpersonnelles. Soyons clairs : je ne veux pas donner l'impression qu'en Afrique traditionnelle, il n'y avait pas de problèmes, ni de querelles. En fait, étant donné la multiplicité des groupes ethniques, il y avait (et il y a) toujours des conflits interethniques. Mais la résolution de ces conflits aboutissait la plupart du temps à

la réconciliation – c'est-à-dire au consensus – au lieu d'un simple cessez-le feu. Dans la plupart des cas, on doit viser la réconciliation des opinions diverses plutôt que la simple résolution d'une dispute. On peut résoudre une dispute sans atteindre la réconciliation, mais de telles résolutions restent toujours éphémères et fragiles. De là la nécessité du consensus<sup>5</sup>.

## *2.2. Le consensus chez les Igbos*

L'unité politique la plus fondamentale chez les Igbos, c'est la lignée basée sur la famille. Cette unité politique est composée des gens qui ont le même ancêtre paternel. La société Igbo est donc patriarcale. Selon Nwala, «in Igbo traditional society the political units (recognized for political purposes) are the family (*ezi*), the compound (*obi*), the village (*obodo*), and the village group or clan [...] generally the political system is organized along a web of kinship relations<sup>6</sup>». C'est par cette pratique décisionnelle, opérant par consensus, que les dirigeants politiques de chaque niveau sont choisis. Chaque lignée est divisée en groupes, souvent selon l'âge et la profession. On peut comprendre ces groupes comme des partis politiques dans un sens très large. Ces groupes représentent les intérêts de leurs membres à chaque niveau de l'organisation politique. À la tête de chaque lignée, il y a finalement un chef coutumier qui doit être bien qualifié. Le chef doit être suffisamment âgé (mâle), sage et raisonnable, et avoir un bon sens de la responsabilité civique. Très souvent – puisque la politique igbo tend vers la gérontocratie et la théocratie – ces critères se trouvent réunis chez l'homme le plus âgé de la lignée, et l'élection, dans ce cas, n'est qu'une simple formalité. Dans le cas contraire, l'élection entraîne un long processus de consultation et des discussions recherchant le consensus, bien sûr, entre les chefs de chaque faction, d'une façon qui tente de respecter l'apport de tous et de chacun.

Précisons immédiatement qu'un système s'inspirant du suffrage universel n'a jamais existé chez les Igbos. En fait, le mot *voter* n'existait pas en tant que tel chez les Igbo. L'expression actuelle qui sert à désigner ce processus est nouvelle. Elle provient d'une culture non igbo, voire non africaine, qui s'est lentement

imposée au peuple igbo. La sélection d'un chef pour une lignée suit donc un strict processus consultatif parmi les membres de chaque lignée, surtout lorsque l'homme le plus âgé de la lignée n'est pas qualifié pour représenter son groupe. La personne sélectionnée à la fin des consultations et discussions provient toujours d'un consensus. Ce leader est souvent (voire toujours) un homme. Ce statut, une fois conféré, demeure le privilège du récipiendaire tant qu'il vivra, sauf en cas de maladie ou de « scandale ».

Il est rare que l'homme le plus âgé ne soit pas qualifié pour le poste, car c'est souvent lui qui représente l'unité de sa famille. Il détient même le symbole de cette unité familiale qu'est l'*ofò*. Cet objet sacré relie les membres vivants et morts de la lignée. Aussi, l'homme qui le détient est obligé de vivre une vie moralement bonne, sinon il sera démis de ses fonctions et ne pourra plus jouir des privilèges liés à sa position. En outre, il sera puni par le dieu du clan et par ses ancêtres. L'*ofò* a donc une dimension fortement religieuse, ne serait-ce que par la façon dont il est transmis, c'est-à-dire par les Nri, qui sont les prêtres les plus considérés chez les Igbos.

Le chef, qui représente sa lignée au conseil de la commune, doit toujours consulter les membres adultes de son clan. Les décisions y sont prises par consensus. Chaque commune, avec son chef coutumier, envoie des représentants, choisis par consensus, au Conseil de la ville. À la tête du Conseil de la ville, ou de la province, se trouve aussi un chef ou un gouverneur. Contrairement à plusieurs autres groupes africains, les Igbos n'ont pas de roi. Comme l'a bien remarqué Sandbrook,

The Ibo (sic)<sup>7</sup>, the third major ethnic group lived largely within localized, acephalous communities [...] Stateless in the sense that they had no central authority, these rural communities operated according to complex rules. The *eze* or *okpara ukwu*, the most senior or highly respected elder, played the role of first among equals in the council of elders. Although certain decisions were taken by assemblies of all adult males in the villages, the council was the most influ-

ential element in decision-making. Lineage segments composed of those who trace their descent from a common ancestor constituted the framework of this complex political system<sup>8</sup>.

Chaque ville est donc indépendante et autonome. Avec ce système, on voit qu'il y a une représentation des intérêts de tout un chacun, autant s'agissant de la constitution du gouvernement, qu'au niveau des décisions politiques importantes à prendre relativement à des personnes ou des groupes de personnes. Le suffrage universel n'est pas incompatible avec un tel système, comme je l'ai déjà mentionné. Mais pour être compatible, le suffrage universel ne doit pas être associé à une simple lutte de pouvoir ; il doit également faire intervenir un souci substantiel pour les détails et les arguments. Le suffrage universel va souvent de pair avec la démagogie, qui est toujours un obstacle de taille à la considération d'une argumentation «substantielle». La démocratie électorale présuppose que les électeurs soient bien informés des enjeux, ce qui, en fait, est rarement le cas. Être bien informés rend capable d'analyser les enjeux et de décider en conséquence.

Dans la société traditionnelle igbo, la circulation de l'information est garantie pour tout un chacun. Il est capital pour les membres de la société igbo que les citoyens soient bien informés, et ce, d'une façon exhaustive, concernant les décisions communes à prendre. Consciente de sa constitution, elle a opté pour le consensus, pas seulement par la victoire d'une majorité ou d'une coalition d'opinion numériquement favorisée, mais par une prise en compte des arguments de chacun, peu importe son groupe d'appartenance, qu'il soit majoritaire ou minoritaire. Le consensus assure qu'aucun groupe, majoritaire ou minoritaire, ne perde ou ne l'emporte sur un autre d'une façon qui serait purement structurelle.

### *2.3. Le bien-fondé du consensus*

Pourquoi donc ce principe du consensus est-il si important ? Selon Wiredu, qui parle du consensus chez les Ashantis du Ghana, «il n'y a pas de problème humain qui ne puisse être résolu par le

dialogue<sup>9</sup>». Mais le dialogue, dès le départ, présuppose au moins deux positions conflictuelles. Le dialogue, en tant que discours rationnel, est le domaine où l'entente est possible. En ce sens, selon Wiredu, les Akan ont une conception très élevée du discours rationnel. Pour eux, le discours rationnel est intrinsèquement lié au consensus, si bien que la capacité de tenir des discours persuasifs et élégants était la plus valorisée chez les dirigeants<sup>10</sup>.

La situation est exactement la même chez les Igbos. Les Igbos accordent une valeur suprême au discours et à l'argument qui sait se montrer persuasif. Ils ont plusieurs proverbes qui témoignent en faveur de ce fait. Par exemple, un proverbe igbo dit : «il est mieux que le guerrier meurt au lieu du sage», car la valeur d'un sage – c'est-à-dire de celui qui connaît comment réconcilier les positions conflictuelles au moyen du discours – est infiniment supérieure à celle du guerrier. Pour les Igbos, le guerrier n'est utile que là où la réconciliation n'est pas encore atteinte. En fait, c'est le sage qui détermine quand les services du guerrier s'avèrent nécessaires pour atteindre ce qui, selon eux, est le seul but légitime de la guerre : la réconciliation.

#### *2.4. Le consensus et la démocratie*

Souvent, lorsqu'on parle de «démocratie», on entend une forme d'organisation politique qui prend ses décisions, ou du moins qui forme un gouvernement, en appliquant un principe se rapprochant du suffrage universel, c'est-à-dire un vote où la majorité l'emporte. Dans les démocraties qui usent de ce moyen politique afin d'arriver à une prise de décision, les différents partis politiques sont des organisations qui regroupent des gens avec les mêmes idéaux politiques, cherchant à acquérir le pouvoir afin de concrétiser leurs aspirations. J'affirme que cette démocratie est opposée à la démocratie consensuelle telle que nous la trouvons chez les Igbos, laquelle se règle sur le principe démocratique. J'oppose ces deux formes de démocratie par le fait que la démocratie consensuelle opère selon un véritable respect des opinions d'autrui et une représentation politique substantielle, plutôt que selon une représen-

tation purement formelle des membres d'une société politique. Le gouvernement igbo, comme nous venons de le voir, est une démocratie consensuelle parce que son gouvernement est issu d'un accord directement contrôlé par le peuple à travers ses représentants. Un tel gouvernement est plus consensuel que la démocratie électorale, qui elle, pour sa part, est basée sur le principe d'un accord purement formel ou structurel entre des citoyens plus soucieux de se rallier ou de satisfaire la majorité que de véritablement considérer les différents points de vue discutés. Or, dans le système igbo, il est vrai que les partis existent. Seulement, ils n'existent pas dans le sens où nous les connaissons aujourd'hui au sein de la démocratie électorale, mais dans un sens plus large. Le but du système igbo était la participation véritable, et non l'appropriation du pouvoir. C'est en ce sens que la philosophie qui fonde cette vision des choses est une philosophie de coopération, et non de confrontation. Décrivant la politique Igbo, Nwala déclare :

[...] democracy, whether primary or representative, was the bulwark of the whole political system. *Unanimity* and all the rigorous processes and compromises (*igba izu* – period of consultation) that lead to it are all efforts made to contain the wishes of the majority as well as those of the minority, in short, they are designed to arrive at what may be abstractly called the 'general will of the people or community'. Unanimity becomes desirable since the Igbo conceive of politics and government not as the means whereby the stronger or the many impose their will on the rest but as 'the process of regulating normal life among brothers'<sup>11</sup>.

On voit bien qu'avec un système politique fondé sur le consensus, le poids politique que joue la majorité ou la minorité est de beaucoup diminué. Chaque membre du corps politique a le droit d'être représenté non seulement auprès de l'assemblée, mais également dans le conseil où ses intérêts et les intérêts de son groupe sont en jeu.

Comme je l'ai déjà signalé, les Igbos n'ont pas de roi. Le pouvoir et l'autorité appartiennent à tous. Mais ceci ne se traduit pas par

l'égalité absolue des membres de la société. En fait, chaque communauté reconnaît des individus avec des qualités exceptionnelles. Les plus exceptionnels seront leurs chefs, et ces individus auront la charge de diriger la communauté. Souvent, du moins chez les Igbo, ces qualités se trouvent réunies chez les membres les plus âgés. Mais on reconnaît également la possibilité que des membres moins âgés puissent manifester ces qualités. Comme on le remarque dans *Le monde s'effondre*, un roman portant sur la société igbo d'avant le colonialisme, Okonkwo, le personnage principal du roman, fut un homme dont le succès et la valeur lui assurèrent une place parmi les sages du clan : «Par bonheur on jugeait un homme selon sa valeur et non selon la valeur de son père. Il était clair qu'Okonkwo était destiné à accomplir des grandes choses. [...] Okonkwo, bien qu'il fut jeune encore, était déjà l'un des plus grands hommes de son temps. L'âge était respecté parmi les gens de son peuple, mais la réussite était tout aussi révéree. Comme disaient les anciens, "si un enfant se lave les mains, il peut manger avec les rois." Okonkwo s'était indubitablement lavé les mains, et c'était pourquoi il mangeait maintenant avec les anciens<sup>12</sup>». Ainsi, chez les Igbo, l'autorité des chefs est proportionnelle à leur dévouement pour la communauté, et pas nécessairement à leur appartenance à la classe dirigeante des anciens. Contrairement aux règles de la noblesse qui avaient cours dans les sociétés de l'Ancien Régime, chez les Igbo traditionnels, on n'appartient pas à une classe sociale de par sa naissance, mais selon des qualités individuelles comme nous l'avons vu dans la dernière citation : «Par bonheur on jugeait un homme selon sa valeur et non selon la valeur de son père<sup>13</sup>.»

Les décisions politiques – prises par la classe dirigeante – se justifient ainsi selon le bien-être de la communauté tout entière. C'est pourquoi la classe dirigeante ne peut pas prendre une décision sans consulter les autres membres de la communauté. Or, ces consultations ne visent rien de moins que le consensus. On peut comparer ce principe à ce que Rousseau appelle la «volonté générale». La volonté générale, dans ce contexte, assure que chaque membre cherche son propre bien-être à travers le bien-être des autres. Le consensus ou l'unanimité représente un projet similaire,



c'est-à-dire un projet commun pour l'ensemble de la société, et ce, sans aucune exclusion d'opinion ou de considération.

Évidemment, nous ne sommes pas sans savoir que l'accent mis sur l'unanimité et le consensus en vue du bien commun a conduit certaines idéologies politiques (par exemple, le communisme) à postuler que la coopération nécessaire pour une telle unanimité n'est possible qu'au sein d'un parti unique (Parti État). On pourrait donc croire qu'il y a entre le communisme et le consensualisme igbo de grandes ressemblances. Mais, selon Wiredu, une telle comparaison ne tient pas la route. Dans la société traditionnelle igbo, tous les partis sont au pouvoir. Donc aucun parti ne perd. En revanche, dans le système du parti unique, l'opposition politique est tout simplement impossible. L'expérience des pays communistes nous montre en effet que les membres s'insurgeant contre les décisions politiques se voyaient «rééduqués» ou carrément éliminés. Par ailleurs, je crois que le consensualisme igbo, tout comme le communisme, illustre bien qu'il n'y a pas un lien de nécessité entre la démocratie et le multipartisme<sup>14</sup>.

Nous pouvons donc dire que dans un certain sens, il y avait des démocraties en Afrique, ou du moins des processus consultatifs désireux de prendre en considération les avis de tous, et ce, sans le mécanisme du multipartisme. Des pensées indépendantes, qui présupposaient l'idée d'un vrai dialogue, c'est-à-dire d'un dialogue qui recherche davantage l'accord que la confrontation, existaient dans le processus de décision politique igbo. Voilà le point sur lequel je me dois ici d'insister : dans un système de parti unique, ce dialogue recherchant le consensus ne peut pas exister réellement. Ce qui m'amène à défendre la thèse qu'il serait peut-être nécessaire de refonder le système politique actuel de l'Afrique sur l'institution politique de l'Afrique traditionnelle, c'est-à-dire le principe d'une recherche du consensus. Je reviendrai sur ce point.

Mais peut-on vraiment pratiquer cet ancien système dans l'Afrique d'aujourd'hui ? Et demandons-nous : l'Afrique traditionnelle fut-elle vraiment pacifique et / ou inclinée vers la recherche du consensus ? Selon l'histoire, il y a eu de tout temps et en plusieurs lieux, des guerres et des conflits tribaux et ethniques en Afrique.

L'Afrique semble donc un continent ravagé par des conflits depuis toujours. Peut-on dire de là que le multipartisme, venant épouser la présence de plusieurs ethnies rivales, tout en protégeant les ethnies minoritaires, soit une solution plus viable qu'une recherche de consensus, qui, selon certains, jamais ne se produira? Or, selon Wiredu, c'est précisément le contraire: c'est à cause des conflits interethniques que nous devons prendre la recherche de consensus au sérieux<sup>15</sup>. Il est vrai que l'une des causes permanentes de l'instabilité politique en Afrique contemporaine vient du fait que certains groupes ethniques se retrouvent toujours minoritaires – tant politiquement que numériquement. Pourtant, dans un système démocratique de type électoral où la majorité fait la loi, ils se retrouveront toujours hors des couloirs du pouvoir, malgré toutes les garanties ou protections qui leur sont attribuées. Ces minorités seront certes protégées contre la tyrannie de la majorité à certains égards, mais ils ne seront jamais en position de pouvoir. Or, au sein des structures politiques igbos, où l'on recherche le consensus, le gouvernement peut devenir une véritable coalition non de partis, mais de citoyens. Accéder à une position de responsabilité ne dépendra donc pas de l'appartenance à un parti quelconque. Ceci ouvre deux perspectives intéressantes :

a) D'abord les associations politiques d'inspiration consensualistes pourraient possiblement mieux accommoder la diversité d'opinions, en évitant les restrictions ou la compartimentation qu'opèrent les partis politiques, souvent prisonniers de leur propre idéologie.

b) Ensuite, des représentants tournés vers le consensus, plutôt que vers l'affrontement, pourraient être plus enclins à accueillir les idées et les solutions alternatives. Ceux-ci chercheraient probablement davantage à identifier les mérites des propositions énoncées, plutôt qu'à s'y opposer en bloc afin de consolider le pouvoir que recherche leur parti. Dans un tel environnement, nous pouvons croire que les compromis et les nouveaux projets seraient accueillis plus positivement<sup>16</sup>.

### 3. Conclusion

On peut illustrer la nécessité du consensus en prenant deux systèmes politiques dans deux pays différents : les Etats-Unis et l'Ouganda. En Ouganda, en fait, il n'y a pas de parti politique et il y a un parlement avec des représentants élus. Mais il est facile de concevoir que le président qui s'est imposé au peuple avec son cabinet ne représente pas réellement la volonté du peuple. Aux Etats-Unis, les représentants, y inclus le président, semblent avoir pour priorités de développer leurs partis politiques et d'accommoder leurs financiers. On peut donc dire que malgré les apparences, ces deux systèmes ne sont pas démocratiques dans le sens de mon principe démocratique.

C'est pourquoi je crois que le consensus est un fait politique vraiment susceptible d'assurer le progrès d'un pays. Dans un système politique consensualiste, il n'y a ni majorité, ni minorité. Évidemment, on peut recourir au vote dans des cas difficiles. Mais là où la démocratie consensuelle réussit, voter sera un phénomène rare. Pour l'ensemble de ces raisons, je crois que cette façon d'appréhender la politique issue de l'Afrique traditionnelle vaut pour l'Afrique contemporaine. En outre, selon Wiredu, il faut comprendre qu'il n'y a rien d'essentiellement africain dans cette façon de penser. Si elle est valide, spécialement concernant sa dimension favorisant la prise en compte des droits de l'homme, cela doit concerner toute notre espèce.

Si on comprend l'importance que peut représenter la réconciliation pour les relations humaines, on peut alors facilement comprendre la nécessité du consensus. On comprendra que l'idée d'une politique tournée vers le consensualisme n'est pas une utopie. On ne peut pas avoir de (ré)conciliation sans dialogue visant le consensus. Cette méthode fit ses preuves en Afrique traditionnelle, et je ne vois pas pourquoi celle-ci ne pourrait pas fonctionner en Afrique contemporaine<sup>17</sup>.

Notons que cette pensée consensuelle peut prendre la forme d'un parlement avec des représentants. Mais la représentation devra y être basée sur la volonté du peuple, et non sur la seule volonté des membres du parti politique et sur les encouragements des financiers

ou des bienfaiteurs du parti au pouvoir. Je soutiens donc qu'il n'y pas de démocratie qui puisse faire l'économie d'une pensée politique d'inspiration consensualiste pouvant assurer une représentation substantielle, c'est-à-dire un processus encourageant la participation de tout un chacun. C'est ce type de démocratie consensualiste, qui, à mon avis, est possible, souhaitable et même nécessaire pour tous les peuples. Bien qu'elle ait été pratiquée en Afrique, chez les Igbos et autres peuples, il n'y a rien d'essentiellement africain dans cette idée. La Suisse offre déjà, selon moi, un exemple d'une vie politique davantage orientée vers le consensualisme. Cette pensée n'est donc pas un simple produit culturel, mais une intuition humaine profonde et inhérente aux liens politiques qui unissent les êtres humains, et qu'il faudrait sûrement examiner davantage.

---

1. Je tiens à remercier Sébastien Malette et Jean-Chrysostome Kanyororo, mes collègues, qui ont lu ce texte et m'ont aidé à bien préciser quelques points d'ordre conceptuel et grammatical.

2. La nation igbo se trouve au sud-est du Nigeria. Comptant plus de vingt millions de personnes, elle est l'une des nombreuses nations qui habitent le territoire aujourd'hui appelé «Nigeria». Ce pays, comme plusieurs autres en Afrique, est une création du pouvoir colonial qui a imposé des frontières en ne tenant pas compte de la répartition géographique des nations. Ugochukwu a caractérisé les Igbos comme étant «un groupe puissant et dynamique, profondément démocratique et ouvert au changement» (*Contes igbo du Nigeria*, recueillis et traduits par Françoise Ugochukwu, née Parent, Paris, Karthala, 1992, p. 5).

3. Voir J.K. Nyerere, «Democracy and the Party System», in M. Gideon-Cyrus et S.W. Rohio (éd.), *Readings in African Political Thought*, Heinemann / London / Nairobi / Ibadan, Lusaka, 1975, pp. 478-481 : «[...] Democracy, in Africa or anywhere else, is Government by the People. Ideally, it is a form of government whereby the people – ALL the people – settle their affairs through free discussion. The appropriate setting for

- this basic, or pure, democracy is a small community. The city states of Ancient Greece, for example, practised it. And in African society, the traditional method of conducting affairs is by free discussion... "The elders sit under the big trees, and talk until they agree..." In larger communities, however, government by the people is possible only in a modified form.»
4. K.A. Busia, *Africa in Search of Democracy*, London, Routledge and Kegan Paul, 1976, p. 28.
  5. Il y a plusieurs parallèles à faire entre mon point de vue et celui de Kwasi Wiredu dans son article intitulé, «Democracy and Consensus in African Traditional Politics: A Plea for a Non-Party Polity», paru dans *Conceptual decolonization in African philosophy. Four essays*, Ibadan (Nigeria), Hope Publications, 1995, pp. 53-63. Wiredu parle du royaume Ashanti, au Ghana actuel. C'est une monarchie qui est différente du système igbo, lequel se veut davantage « républicain ». Toutefois, comme c'est le cas pour plusieurs systèmes africains, il existe beaucoup de ressemblances entre les deux systèmes.
  6. Uzodimma T. Nwala, *Igbo Philosophy*, Lagos (Nigeria), Lantern books, 1985, p. 165.
  7. L'orthographe correct du mot est «Igbo» et non «Ibo». «Ibo» est un anglicisme lié au colonialisme.
  8. Richard Sandbrook, *The Politics of Africa's Economic Stagnation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, pp. 46-47.
  9. Kwasi Wiredu, *Loc. cit.*, p. 57.
  10. *Ibid.*, p. 57.
  11. Uzodimma T. Nwala, *Op. cit.*, p. 168.
  12. Chinua Achebe, *Le monde s'effondre*, trad. Michel Ligny, Présence Africaine, pp. 14-15.
  13. *Ibid.*, p. 14.
  14. Kwasi Wiredu, *Loc. cit.*, p. 59.
  15. *Ibid.*, p. 61.
  16. *Ibid.*, p. 61.
  17. Les Conférences nationales souveraines en Afrique ont suscité beaucoup d'espoir pour un *aggiornamento* en Afrique. Les pouvoirs en place se sont néanmoins sentis menacés par ces conférences, et ce, parce que leurs objectifs étaient de se maintenir au pouvoir en excluant les autres le plus possible. Or, le fait qu'on réclame toujours cette forme de dialogue en Afrique montre la soif qu'on a pour le consensus. C'est une soif qui

découle d'une dimension inhérente à l'être humain, qui préfère l'accord aux hostilités perpétuelles. Pour plus de discussions sur ce point, voir Fabian Eboussi-Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique Noire, une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993. Voir spécialement la conclusion « Une affaire à suivre ».